SYDED HAUTE-VIENNE
tous écocitoyens !

Nombre de membres :
en exercice : 14
présents : 12
représentés : 0
votants : 12

REGISTRE DES DELIBERATIONS
Bureau Syndical du 28 septembre 2026
DELIBERATION N°2026-54

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à 10 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par ses statuts, sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMERY, Président du SYDED.

Date de convocation : le 11 septembre 2026.
Présents : Mesdames GORGE et ROUCHUT, ainsi que Messieurs AUZEMERY, CARPE, LACROIX, LAGORCE, OVAN, RAYMONDAUD, SEMAVOINE, TURLAN, VARACHAUD et VEYRIRAS.
Excusés : Madame TROUBAT et Monsieur DELOMENIE.
Pouvoir : néant.

Objet : Avenant n°1 au marché 2025/14, travaux pour le réaménagement du quai de transfert des ordures ménagères de Bessines-sur-Gartempe – Lot 1 : Voiries et réseaux divers

Vu le CGCT et Code de la Commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 9 juin 2026 autorisant le Bureau syndical à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés non formalisés et formalisés de fourniture, de services et de travaux d'un montant supérieur ou égal à 40 000 € HT ;

Considérant le marché de travaux conclu en date du 3 décembre 2025, pour un montant initial de 168 881 € HT, avec la société EIFFAGE, portant sur l'aménagement du quai de transfert des ordures ménagères de Bessines sur Gartempe, lot 1 – Voiries et réseaux divers ;

Considérant la nécessité, d'une part, d'intégrer à ce marché, des prix nouveaux compte tenu de travaux supplémentaires devenus nécessaires, et d'autre part, de procéder à l'accostage des travaux réalisés ;

Considérant de ce fait, la nécessité de formaliser, par voie d'avenant :
- Le bilan des plus-values, pour un montant de 1 961,00 € HT,
- Le bilan des moins-values, pour un montant de 34 306,80 € HT,
- Et le bilan des prix nouveaux, pour un montant de 32 342,40 €HT,

Aboutissant, au final, à une moins-value d'un montant de 3,40 € HT et à un montant final du marché d'un montant de 168 877,60 € HT ;

Le Bureau du SYDED, en vertu de la délégation qu'il a reçu du Comité Syndical, et après en avoir délibéré, **décide :**

- **d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 au marché 2025/14 – lot 1, portant sur l'accostage des travaux réalisés et l'intégration de prix nouveaux, aboutissant à une moins-value de 3,40 € HT et un montant final du marché s'élevant à 168 877,60 € HT ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché, ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution, avec la société EIFFAGE, titulaire du marché.**

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré à PANAZOL

Syndicat Départemental pour l'Elimination des Déchets – SYDED Haute-Vienne

Alain AUZEMERY

Signature numérique de Alain AUZEMERY
Date : 2026.09.30 15:58:11 +02'00'

REÇU EN PREFECTURE
le 30/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258700251-20260928-2026_54-DE